

Publiée 27 août 2007 – remplace la publication du 4 août 2004

E.7

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : **4262**, Résine urée-formaldéhyde liquide

Nom chimique : Polymère à base d'ammoniaque-urée-formaldéhyde

Numéro CAS : 27967-29-9

NIP : Non réglementé selon le TMD

Classement NFPA : Santé : 1 ; Inflammabilité : 1 ; Réactivité : 0

COMPOSANTS DANGEREUX

Formaldéhyde, CAS n° 50-00-0 - 0,1 à 0,5 % en masse sous forme de formaldéhyde libre.

Limites d'exposition : OSHA : 0,75 ppm 8 heures TWA; 2,0 ppm STEL. ACGIH : 0,3 ppm plafond.

Toxicité : Cutanée - lapin DL₅₀ : 270 mg/kg; orale - rat DL₅₀ : 100 mg/kg; par inhalation - rat CL₅₀ : 200 mg/m³/4h

Avertissement : Le formaldéhyde est classé par le CIRC comme cancérigène de groupe I chez l'homme (nez et pharynx) et il est classé par le NTP et l'OSHA comme cancérigène potentiel. Le formaldéhyde est un irritant potentiellement nocif pour les yeux, la peau et les voies respiratoires; il peut entraîner des allergies cutanées chez les personnes à peau sensible.

SOMMAIRE EN CAS D'URGENCE

Liquide incolore à opaque blanc avec une odeur âcre de formaldéhyde. Peut irriter les yeux, la peau, les voies nasales et les voies respiratoires. Éviter tout contact avec des acides forts ou des températures élevées dans des conditions non réglementées. Peut libérer de l'acide cyanhydrique lorsqu'il brûle. Le formaldéhyde est classé par le CIRC comme cancérigène de groupe I chez l'homme (nez et pharynx) et il est classé par le NTP et l'OSHA comme cancérigène potentiel.

IDENTIFICATION DES RISQUES

Effets de l'exposition

Contact avec les yeux : Peut causer des brûlures, des rougeurs et le larmoiement

Inhalation : Peut provoquer la toux et une sensation de brûlure; peut entraîner une bronchite, une laryngite et un oedème pulmonaire.

Ingestion : Peut provoquer une sensation de brûlure aux muqueuses, la nausée, l'étourdissement et des convulsions.

Contact avec la peau : Peut causer des rougeurs, le dessèchement, des crevasses et chez les personnes à la peau sensible, une dermatite.

PREMIERS SOINS

Soins à apporter d'urgence - ne jamais rien donner à une personne sans connaissance.

Contact avec les yeux : Irriguer les yeux d'un mince filet d'eau pendant au moins quinze minutes. Obtenir de l'aide médicale.

Inhalation : Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. Au besoin, se servir d'oxygène. Obtenir de l'aide médicale.

Ingestion : Ne **PAS** faire vomir. Rincer la bouche. Si la victime est consciente, lui faire boire 8 oz (240 ml) de lait ou d'eau. Obtenir de l'aide médicale immédiatement. Si la victime vomit, lui faire boire à nouveau les liquides susmentionnés. Appeler un médecin ou un centre antipoison. En cas d'évanouissement ou de convulsions, transporter la victime à l'hôpital sans tarder.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés, rincer la peau contaminée avec de l'eau et laver à l'eau tiède et au savon doux.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Procédé d'attaque des feux : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice, de la mousse ou du CO₂. Se servir de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts et le réseau d'eau de ville.

Équipement spécial exigé : Porter un vêtement complet de protection et un appareil de protection respiratoire isolant autonome approuvé par le NIOSH ou conforme à la norme canadienne CAN/CSA 94.4 - 93.

Produits de combustion dangereux : Peuvent être de l'acide cyanhydrique, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du formaldéhyde, des oxydes d'azote, de l'oxyde de sodium et des particules de carbonate de sodium.

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

En cas de grands déversements ou de fuites, creuser des fossés ou digues pour empêcher le produit de pénétrer dans les eaux naturelles. N'utiliser qu'une quantité minimale d'eau pour repousser le produit déversé vers le terrain d'épandage ou les puits. Peut se précipiter s'il est rincé avec de l'eau. Recycler le produit récupéré après avoir adapté convenablement son utilisation. En cas de déversements ou fuites de petite envergure, il est possible de récupérer le produit avec un sorbant. Pour jeter les sorbants, se conformer aux règlements locaux, de l'état et des gouvernements fédéraux et provinciaux. En cas de déversement, ce produit n'est PAS un déchet dangereux selon le RCRA.

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Tenir au frais. Effectuer une rotation des stocks en utilisant le produit le plus ancien en premier. Ne pas entreposer à proximité d'acides forts.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire : L'exposition devrait être gardée au strict minimum par des mesures administratives et une prévention intégrée afin d'empêcher une surexposition. Si des mesures convenables ne sont pas en place ou s'il y a un risque de surexposition, porter un appareil de protection respiratoire contre le formaldéhyde approuvé par le NIOSH ou conforme à la norme CAN/CSA 94.4 - 93.

Contact avec les yeux : Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées.

Contact avec la peau : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger ou de boire.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Incolore à opaque	Odeur : Faible odeur de formaldéhyde	État physique : Liquide
pH : 6,0 à 9,0	Pression de vapeur : Sans objet	Densité de vapeur : Non disponible
Point d'ébullition : 100°C (212°F)	Point de congélation : Sans objet	Densité relative : 1,1 à 1,3
Seuil olfactif : Non disponible	% volatilité par vol. : 30 à 50 %	
Vit. d'évaporation : Sans objet	Coefficient de répartition eau/huile : Sans objet	Point d'éclair : >200°F

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

L'exposition à des températures élevées ou à des acides forts provoque une polymérisation rapide, mais non explosive, avec dégagement de formaldéhyde et eau.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Canada	USA
Non réglementé selon le code du transport des marchandises dangereuses	<20,000 lbs – Not DOT regulated
	≥20,000 lbs RQ, Other Regulated Substance, Liquid, N.O.S. Class 9, NA 3082, P.G.III (formaldehyde)

LÉGISLATION

SARA Titre III

Article 304 - Substances faisant l'objet d'un avis d'urgence : Aucune

Article 311/312 - Catégories de danger : Danger aigu

Article 313 - Émissions à déclarer : Ce produit ne contient aucune substance répertoriée

Classification canadienne du SIMDUT : D2A, D2B

Préparé par Arclin, groupe HSE, téléphone : 905-712-0900

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ DU FABRICANT

Les données ci-incluses ont été compilées d'après des sources que **Arclin Canada Ltée** considère comme étant dignes de confiance et ces renseignements sont reproduits avec la plus rigoureuse exactitude selon la meilleure connaissance de **Arclin Canada Ltée**. Ces informations se rapportent spécifiquement au produit désigné dans cette fiche technique et ne se rapportent aucunement à une utilisation en combinaison avec un autre procédé quelconque. Nous encourageons nos clients à effectuer leurs propres analyses. Veuillez lire l'étiquette avant d'utiliser ce produit. **Arclin Canada Ltée** décline toute responsabilité en ce qui concerne des blessures subies par le destinataire ou par des tierces personnes et en ce qui concerne des dommages matériels subis suite à l'usage ou au mauvais usage du produit contrôlé et le destinataire assume de tels risques.